

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
Website: www.africa-union.org

TI9810

**REUNION DE COORDINATION
DES NEGOCIATIONS APE
24-25 JUILLET 2013
LIBREVILLE (GABON)**

**TI/TD/EPA/AM/01
Original: Anglais**

AIDE-MEMOIRE

A. Contexte

1. Les négociations APE (Accord de partenariat économique) durent depuis dix ans en Afrique, et aucun APE complet n'a cependant été conclu. Il a été convenu dans l'Accord de partenariat de Cotonou que les objectifs des APE, devaient premièrement, servir principalement d'instruments de promotion de la croissance et du développement économique durable, deuxièmement, favoriser l'intégration progressive des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) dans l'économie mondiale, et troisièmement, renforcer les initiatives d'intégration régionale dans les pays ACP. Dix ans plus tard, il reste encore beaucoup à faire pour harmoniser les APE avec les aspirations de développement des pays africains et les rendre compatibles avec le programme d'intégration de l'Afrique.

2. Les négociations des APE globaux se poursuivent à des rythmes différents selon les régions en négociation. Tout au long de l'année 2012, certaines régions ont eu des séances de négociation intensive et d'autres pas. Les divergences existent encore dans les domaines suivants : des engagements contraignants pour l'aide au développement, l'accès aux marchés – la portée de la libéralisation tarifaire et le délai de réduction tarifaire, les taxes à l'exportation, le principe de la nation la plus favorisée, la modification des droits de douane, la suppression des prélèvements communautaires, la clause de non-exécution et les garanties agricoles, entre autres. Il sera difficile d'enregistrer des progrès techniques sur la plupart de ces questions, car certaines de ces différences sont tellement essentielles qu'elles ne peuvent être résolues techniquement et nécessiteraient des orientations politiques.

3. L'Accord de partenariat économique provisoire signé et ratifié par Maurice, Madagascar, les Seychelles et le Zimbabwe s'applique à titre provisoire depuis mai 2012 et la mise en œuvre a commencé depuis lors. Dans le CARIFORUM, seule région ayant réussi à conclure un APE global dans le délai initialement fixé de 2007, certains pays sont toujours confrontés au défi de la mise en œuvre. Il reste à voir comment les pays africains feront face aux défis relatifs à la mise en œuvre des APE.

4. À l'approche d'octobre 2014, les pays qui ont signé un Accord de partenariat économique provisoire, mais qui sont perçus comme n'ayant pris les mesures nécessaires pour la ratification et la mise en œuvre de l'Accord, n'auront plus un accès préférentiel au marché de l'Union européenne (UE). L'UE a également un nouveau SPG (Système de préférences généralisées) qui exclut les pays classés comme à revenu moyen supérieur (PRMS). Parmi les pays qui seront touchés s'ils ne signent et ne ratifient pas un APE, figurent la Namibie et le Botswana. La pression pour conclure un accord augmentera à l'approche de l'échéance.

5. En Afrique, la Chine devient un partenaire commercial important pour de nombreux pays d'une manière qui peut changer l'orientation des échanges commerciaux de nombreux pays africains. Les pays africains ont également pris conscience de l'importance de renforcer le commerce régional et intra-africain comme en témoigne leur engagement à établir la zone de libre-échange tripartite en 2014 et la zone de libre-échange continentale

en 2017. Il a été annoncé que l'UE et les États-Unis entameront des négociations pour un ALE en juin 2013. La CE est également impliquée dans les négociations de l'ALE avec d'autres pays tels que l'Inde et le Vietnam. La conclusion de toutes ces négociations va éroder la valeur de l'accès préférentiel aux marchés des pays africains sur le marché européen.

6. La Commission de l'Union africaine organise cette réunion de coordination des négociations APE pour examiner les faits nouveaux et évaluer l'état actuel des négociations. La réunion permettra aux régions dont les États membres mettent les accords provisoires en œuvre de partager leurs expériences. Le secteur privé de la région de la CEEAC aura également l'occasion de donner son point de vue sur les APE. La Commission fera également le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des récentes décisions du Sommet sur la stimulation du commerce intra- africain.

B. Les principaux objectifs de l'atelier sont les suivants :

- i. Créer une plate-forme pour les Communautés économiques régionales ou les régions négociant les APE en Afrique afin qu'elles puissent échanger les notes, les expériences et les informations sur les négociations APE ;
- ii. Réunir les négociateurs et les conseillers techniques des APE, les chercheurs et les organisations internationales partenaires pour examiner les faits nouveaux dans les négociations des APE ;
- iii. Échanger les expériences sur la mise en œuvre des APE provisoires ;
- iv. Faire un compte rendu sur les progrès réalisés dans l'application des décisions relatives à la stimulation du commerce intra-africain aux parties prenantes participant à la réunion ;
- v. Coordonner les positions sur la voie à suivre.

C. Participation

7. Seront présents à la réunion de coordination, les négociateurs et les conseillers techniques des APE issus des cinq régions de négociation de l'Afrique et les représentants des Communautés économiques régionales, ainsi que le secteur privé de chacune des cinq régions. Les représentants régionaux des groupes de négociation de Bruxelles participeront à la réunion de coordination. Les représentants des institutions partenaires : la CNUCED, la CEA, le PNUD, l'ACP, le JEICP, l'ECDPM, le TWN, le TRALAC, le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation de la Francophonie et le South Centre sont également invités à assister à la réunion.

D. Documentation et langues de travail

8. L'atelier se déroulera en langues française et anglaise uniquement. Les documents seront fournis par la Commission de l'Union africaine, les intervenants et les institutions collaboratrices. Les documents de travail pour l'atelier seront affichés sur le site de l'Union africaine : www.africa-union.org.

E. Lieu et date de la réunion

9. La réunion de coordination aura lieu les 24 et 25 juillet 2013 à Libreville, au Gabon. Les détails spécifiques sur le lieu de la réunion seront communiqués en temps utile.

F. Exigences en matière d'immigration

10. Il est de la responsabilité des participants de se renseigner dans leur pays d'origine sur les exigences en matière de visa d'entrée au Gabon. Les participants ayant besoin de visas d'entrée doivent les obtenir auprès des missions consulaires gabonaises dans leurs pays respectifs avant le départ. Pour ceux qui n'ont pas d'ambassades gabonaises dans leur pays d'origine (départ), des dispositions sont en cours d'étude pour la délivrance des visas au point d'entrée.

G. Format de l'atelier

11. L'atelier de deux jours sera divisé en différentes sessions comme détaillé dans l'ordre du jour annexé au présent aide-mémoire. Au cours de chaque session, les participants auront l'occasion d'échanger les points de vue et de partager leurs expériences.

H. Personnes à contacter

12. Pour plus d'information sur l'organisation de l'atelier, prière d'adresser toutes vos questions à Batanai Chikwene, chikweneb@africa-union.org et à Carolyne Tumuhimbise, tumuhimbisec@africa-union.org ou par fax au +251 11 518 29 70.